

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 24 (1966)
Heft: 2

Artikel: La Suisse, centre financier international
Autor: Weck, Philippe de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-136035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse, centre financier international ¹

Philippe de Weck

directeur général de l'Union de Banques Suisses, Zurich

Actuellement, notre pays se cherche un peu. Cette constatation ne me paraît pas constituer une atteinte injuste au prestige de la Suisse. En effet, dans les circonstances présentes, cela n'a rien d'extraordinaire: partout dans le monde, dans tous les domaines, celui de la pensée comme celui de la religion, celui de la politique comme celui de la science et de l'économie, l'évolution a été si rapide qu'il est malaisé d'en maîtriser les conséquences.

Dans le domaine de l'économie, où l'évolution est essentiellement conditionnée par les progrès foudroyants de la science, la Suisse fait face, du moins psychologiquement, à des difficultés supplémentaires. Habitée à considérer comme normale une situation de départ qui, après la guerre, était exceptionnelle, notre pays se trouve aujourd'hui confronté avec des problèmes que la plupart des économies autour de lui sont habituées à considérer depuis longtemps comme normaux, mais qui pour la Suisse constituent des difficultés nouvelles. Caractéristiques à ce point de vue sont les problèmes de financement. Ces circonstances, ajoutées à la pression impitoyable du développement scientifique, font que l'économie suisse, après une longue période faste, s'interroge et se cherche.

Dans cette optique, il m'a paru intéressant d'analyser l'une des activités modernes les plus typiques de notre pays, *sa fonction de centre financier international*. J'essaierai successivement d'analyser comment la Suisse est parvenue à cette situation, quels sont les avantages et les inconvénients qui en résultent pour elle et quelles sont ses perspectives d'avenir dans ce domaine.

Je m'excuse d'avance auprès de mes lecteurs de ce que mon exposé soit celui non pas d'un chercheur mais d'un praticien. Il n'est pas dans les possibilités pratiques d'un directeur de banque de faire des recherches approfondies sur chacun des points soulevés, ou alors de telles recherches doivent être entreprises pour lui par d'autres et je ne crois pas que ce soit ce que l'on attend de moi. Par contre, il est dans les possibilités du banquier d'avoir, de l'ensemble d'un problème de ce

¹ Conférence donnée le 4 février 1966, dans le cadre des « Conférences économiques et sociales de Lausanne », organisées par l'Association des gradués en sciences sociales, économiques et commerciales de l'Université de Lausanne, l'Association des intérêts de Lausanne, l'Association des industries vaudoises, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, la Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs et la Société d'études économiques et sociales.

genre, une vue générale, plus synthétique que ne peut l'être celle d'un chercheur. Une vue aussi qui, depuis des années, est confrontée chaque jour avec les réalités pratiques. C'est donc, conscient du fait que les questions soulevées sont très nombreuses et qu'aucune ne peut être traitée complètement à fond, un exposé de synthèse que je me suis efforcé de bâtir.

CHAPITRE I

Qu'est-ce qu'un centre financier international, comment se crée-t-il et comment la Suisse est-elle parvenue à en devenir un ?

Il me semble qu'on peut définir comme suit la notion de centre financier international :

L'activité financière d'un pays cesse de rester nationale et devient vraiment internationale lorsqu'elle se charge de résoudre non seulement les problèmes financiers du pays, ses problèmes internes et ses problèmes externes, mais également les problèmes d'Etats, de sociétés et de particuliers étrangers au pays.

Dans tout pays normalement développé, l'activité financière ne s'arrête pas aux limites du pays. Sa tâche est en outre de résoudre tous les problèmes posés par les relations économiques du pays en question avec de nombreux pays étrangers. Dans ce sens, même des pays qui vivent dans une situation aussi fermée que les pays de l'Est ont une activité financière internationale, qui va d'ailleurs en se développant au fur et à mesure que les relations de ces pays se développent avec le reste du monde. Il faut vraiment le cas d'une économie aussi repliée sur elle-même que l'est par exemple l'économie de l'Albanie pour que cette fonction n'existe pas ou n'existe que dans une mesure extrêmement limitée.

Mais de telles relations financières externes ne suffisent pas à créer une activité de centre financier international. Une telle activité ne se développe que lorsque le pays en question sert de plateforme au traitement de toute une série d'opérations financières qui ne concernent pas ou qui ne concernent que peu l'économie même du pays. C'est incontestablement le cas actuellement de la Suisse et je vais rechercher tout à l'heure quels sont les domaines divers dans lesquels se développe à ce sujet son activité.

Mais je voudrais rechercher tout d'abord quelles sont les raisons pour lesquelles certains pays seulement, et la Suisse parmi eux, sont prédestinés à remplir une telle fonction.

Si l'on dresse la liste des autres centres financiers internationaux, qui correspondent à la définition donnée plus haut, on constate qu'il s'agit de New York, Londres, Amsterdam et de la Suisse et que Paris a joué ce rôle un certain temps à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Dans tous les cas autres que la Suisse, il est assez frappant de constater que la fonction de centre financier coïncide avec un état de fait très clair: celui d'être à la tête d'un vaste ensemble politique et économique. C'est clair pour New York, c'est clair pour Londres, capitale du Commonwealth, cela était clair pour Paris au moment où la France et son Empire colonial avaient cette fonction, cela était valable aussi pour Amsterdam au moment où les Pays-Bas et les Indes néerlandaises formaient un grand ensemble.

Pour la Suisse, cela n'a jamais été et cela n'est pas le cas. Si développés que soient les rapports économiques de la Suisse avec l'étranger, notre pays n'a jamais été à la tête d'un puissant groupe politique et économique entraînant par lui-même les fonctions de centre financier. Je suis donc obligé de conclure que notre pays est dans ce domaine un cas unique et que ce sont d'autres raisons qui lui ont valu ce rôle.

Dans la recherche de ces raisons, il importe de rester objectif, de ne succomber à aucune idéalisation et, puisque les services d'un centre financier international s'adressent à des étrangers, de chercher à voir de quelle manière ces étrangers voient la situation.

1. Les raisons de base de ce choix, il est certainement objectif de les voir avant tout dans *la stabilité* dont jouit notre pays depuis de nombreuses décennies.

Stabilité sociale au sens large avant tout, dont découlent toute une série de conséquences auxquelles nous sommes tellement habitués que nous n'y prenons plus garde mais qu'il n'est pas mauvais de relever de temps à autre:

- stabilité en politique intérieure;
- stabilité en politique étrangère découlant de la neutralité;
- stabilité monétaire enfin qui découle de toutes les autres et qui s'exprime de la manière suivante:
 - de toute son histoire, le franc suisse n'a été dévalué qu'une fois, en 1936. Seul le dollar, dont la dernière amputation remonte à 1934, peut se vanter d'un tel passé;
 - l'importance de nos réserves monétaires, qui, à fin 1964, en chiffres absolus, étaient supérieures à celles du Royaume-Uni (1800 millions de dollars pour l'Angleterre contre 3113 millions de dollars pour la Suisse). A part les Etats-Unis, seuls les pays suivants disposent de réserves supérieures aux nôtres:

République fédérale d'Allemagne	\$ 7826 millions
France	\$ 5724 »
Italie	\$ 3756 »

L'importance de ces réserves est d'autant plus grande que nous n'avons contracté aucune dette publique envers l'étranger.

Je m'efforcerai, au cours de cet exposé, de ne pas donner trop de chiffres, pour rester sur le plan de la synthèse. Je ne résiste pas cependant, pour illustrer la stabilité monétaire de notre pays, à la sollicitation qui consiste à relever ce que sont devenues les diverses monnaies de l'ancienne Union latine, dont nous avons fait partie, par rapport au franc suisse :

- le franc français est aujourd'hui à une valeur de moins de 1 % du franc suisse;
- la lire est également à moins de 1 %;
- la peseta à 7 %;
- le mark et le shilling ont été réduits deux fois à zéro, ce qui interdit même toute comparaison;
- la drachme est à moins de 1 %.

Cette stabilité s'applique en outre à une entité, un pays de 5 millions d'habitants, qui certes ne représente aucune force politique, mais qui est d'une *dimension suffisante* pour permettre une politique à soi et indépendante. Cette dimension n'est pas atteinte par un certain nombre de places qui ont joué ou jouent un certain rôle sur le plan financier international: Tanger lorsqu'elle était ville libre, Curaçao, Nassau ou le Luxembourg. A ces places, il a manqué et manquera toujours pour atteindre un vrai statut de place financière internationale des « arrières » d'une dimension suffisante.

2. Le deuxième fondement de cette vocation de centre financier international me paraît être *l'imbrication à nulle autre pareille de l'économie suisse avec l'étranger*. Là encore, je ne résiste pas à la tentation de citer des chiffres, mais deux seulement :

La Suisse exporte les 28,6 % de son produit national et importe les 31,7 % de ce qu'elle consomme (marchandises et services)! Aucun pays au monde n'atteint cette densité des échanges. En chiffres proportionnels à leur dimension et au nombre de leur population, les Etats-Unis sont en comparaison un pays autarcique caractérisé.

3. Le troisième groupe des raisons qui ont fait que la Suisse a pu atteindre le rôle de centre financier international est d'ordre technique. Elles découlent du choix que la Suisse a toujours fait d'une *politique entièrement libre en matière financière*.

Après la guerre, pendant des années, nous avons été le seul pays en Europe où le trafic des paiements était libre, et cela qu'il s'agisse de régler des obligations commerciales courantes ou d'effectuer des transferts de capitaux. Sans doute, certaines restrictions ont été imposées à la libre utilisation du franc sous le régime des accords de clearing et de paiements. Il en subsiste aujourd'hui quelques rares vestiges: Egypte, Turquie, pays de l'Est, etc. Mais ces réglementations n'avaient nullement pour base des raisons monétaires. Elles ont été instituées uniquement

pour des raisons économiques, soit pour que le produit des exportations de ces pays vers le nôtre puisse être consacré à payer des exportations de la Suisse dans les pays en question et que ce mouvement d'exportation ne s'arrête donc pas tout à fait. Ces réglementations s'appliquent en outre à des pays qui, sur le plan du mouvement international financier, ne jouent pas de rôle important.

Sans doute, depuis 1958, avec la convertibilité, ne sommes-nous plus les seuls à pratiquer cette politique. Mais ce que l'on sait moins, c'est que si la plupart des pays européens ont introduit la convertibilité, celle-ci s'applique au règlement des opérations commerciales seulement. Sur le plan des transferts de capitaux, on est loin de la liberté et il subsiste encore dans tous les pays d'Europe — à part l'Allemagne — de graves restrictions dans ce domaine. Même les Etats-Unis connaissent des restrictions importantes, qui s'accroissent constamment dans le cadre des mesures prises pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements. Pratiquement, *la Suisse est toujours le seul pays au monde qui, dans le domaine financier, connaît une liberté totale dans le domaine des transferts.*

4. Le lecteur sera certainement étonné de ne pas me voir choisir, parmi les raisons profondes qui ont été à la base de l'accession de la Suisse au rang de centre financier international, l'institution du *secret bancaire*.

Sans doute serait-il déraisonnable de penser que cette institution n'a pas joué de rôle dans ce développement. Elle en a joué un, c'est évident, en ce sens qu'elle a exercé une forte influence sur le volume des transactions passées par la Suisse.

Mais je reste profondément convaincu que le secret bancaire n'a fait qu'amplifier un mouvement et qu'il n'a pas été une des causes créatrices de ce mouvement. Même si le secret bancaire n'avait pas existé comme il existe en Suisse, notre pays serait devenu un centre financier international. Je m'explique: dans tous les pays développés, le secret bancaire existe, il est simplement plus ou moins respecté et plus ou moins étanche vis-à-vis de l'Etat. Mais même avec un secret bancaire moins absolu que celui que nous avons, analogue à celui de nombreux autres pays, nous serions devenus un centre financier international.

Croyez-vous par exemple que si la Dow Chemie a choisi de placer en Suisse sa holding internationale et a créé à cet effet une société au capital de 420 millions de francs — ce qui en fait, par l'importance du capital, la première société de Suisse — cela ait quelque chose à voir avec le secret bancaire ?

Et croyez-vous que, si toute une série de régies d'Etat étrangères, avec l'autorisation de leurs gouvernements et de leurs offices des changes, ont créé des holdings en Suisse, cela ait quelque chose à voir avec le secret bancaire ? Si elles l'ont fait, c'est en raison de la liberté de mouvement dont elles disposent dans un pays comme le nôtre, avantage qu'elles ont su voir très intelligemment.

Et croyez-vous que, si un grand armateur, qui est libre de situer son domicile où il le veut et de conclure à ce sujet, en de nombreux endroits, des arrangements fiscaux parfaitement réguliers, fait de la Suisse le centre de ses affaires financières, cela ait quelque chose à voir avec le secret bancaire ?

Je suis si persuadé de cette situation que je ne me permettrai jamais de défendre le secret bancaire en disant que, en cas de sa suppression, la Suisse cesserait d'être un centre financier international. Si je le défends, et avec une grande conviction, c'est que je suis certain que le secret bancaire appartient, comme le disait feu le professeur Röpke, lors d'une conférence très remarquée à Zurich, à cette sphère des libertés privées fondamentales de l'individu qu'il faut défendre à tout prix contre la société et l'Etat, si l'on veut éviter que l'homme n'abdique toute personnalité et devienne définitivement un « Massenmensch ».

Mais ces raisons, éthiques et suisses, n'ont rien à voir avec la notion de centre financier international.

CHAPITRE II

Les activités de la Suisse comme centre financier international

Dès le moment où l'activité financière relative aux affaires courantes du pays, importations et exportations — activité commune à tous les pays — ne saurait constituer celle d'un centre financier international, toute l'activité d'un tel centre tourne autour du marché des capitaux. A ce point de vue, pour être qualifié de place financière internationale, un marché des capitaux doit répondre à deux exigences: d'une part avoir une capacité suffisante pour couvrir les besoins intérieurs et permettre en outre l'exportation de capitaux, d'autre part bénéficier d'une confiance internationale assez grande pour susciter l'afflux de fonds étrangers.

En Suisse, ces activités ont pris les formes suivantes:

1. Les émissions d'emprunts

Après la fin de la guerre, les émissions publiques d'emprunts obligataires étrangers n'ont repris que lentement sur le marché suisse des capitaux. Je me souviens personnellement d'avoir entendu, à la première assemblée annuelle de l'Association suisse des banquiers à laquelle il me fut donné d'assister, directeur frais émoulu, en 1949, M. Zipfel adresser une véritable exhortation aux banquiers suisses pour reprendre cette activité. Que les temps sont changés puisqu'aujourd'hui cette même activité, que les autorités nous ont si fortement recommandé de reprendre, est freinée par elles de toutes les manières possibles!

Le premier emprunt fut celui de 50 millions émis par la Belgique en 1947, mais ce n'est que vers 1952 que le mouvement prit une allure vraiment décidée. Dès cette date, pendant dix ans environ — avec une interruption en 1956-57 — on a assisté à une période de forte activité dans ce domaine. De 1947 à 1964, les émissions d'emprunts étrangers se sont élevées à 5,8 milliards de francs.

Cette période a pris fin en 1963. Depuis cette date, la Banque Nationale Suisse, faisant usage de la prescription de la Loi sur les banques qui soumet à son autorisation les émissions de 10 millions de francs (limite ramenée à 5 millions de francs en cas de tension sur le marché des capitaux), a très sérieusement réduit le montant annuel des emprunts étrangers. En 1965, ceux-ci se sont élevés à 338 millions de francs seulement. Ce n'est un secret pour personne qu'il y a désaccord sur ce point entre la Banque Nationale Suisse et les deux principaux groupes de banques intéressées, les grandes banques et les banques privées, les banques cantonales et locales n'étant guère mêlées à ces opérations, à part la Banque Cantonale Vaudoise. Mais je reviendrai plus loin sur cette question.

2. Les crédits bancaires

Il est intéressant de relever qu'après la Deuxième Guerre mondiale les opérations de crédit à l'étranger des banques suisses ont démarré bien plus rapidement que les émissions d'emprunts.

Pour l'essentiel, on distingue trois catégories de crédits :

- a) les crédits soumis à autorisation, qui se sont chiffrés à 3,3 milliards de francs de 1947 à 1964;
- b) les crédits non soumis à autorisation (moins de 10 millions et de 12 mois de terme) dont le chiffre n'est pas connu, mais qu'on estime s'être élevés, y compris les crédits à l'exportation, à environ 10 milliards de francs;
- c) les crédits à court terme, généralement à trois mois, souvent en monnaies étrangères, dont le chiffre ne peut être estimé mais qui atteignent certainement un multiple du chiffre des emprunts et des crédits bancaires consentis à l'étranger.

3. L'acquisition de titres

L'acquisition en bourse, par des privés, d'obligations et d'actions étrangères et la souscription aux émissions à l'étranger représente une forme d'exportation de capitaux qui, peu saisissable par la statistique, est en général largement sous-estimée.

Des estimations auxquelles il a été procédé récemment évaluent à 7,5 milliards de francs de tels achats pour les dix dernières années, avec une répartition de 3,5 milliards de francs d'acheteurs suisses et de 4 milliards de francs d'acheteurs étrangers.

Les « investment trusts » ont largement contribué à l'accroissement des achats, en Suisse, de titres étrangers. A fin 1964, la fortune de ces fonds en valeurs mobilières étrangères s'élevait à 2,7 milliards de francs.

4. Les investissements directs

En raison de l'étroitesse du marché intérieur, il y a plusieurs décennies déjà que l'industrie suisse s'est implantée à l'étranger en ouvrant des succursales et des fabriques.

On estime à 14 milliards de francs environ les investissements directs effectués à l'étranger dans le cadre de holdings, d'organisations de vente, de succursales, etc.

Certaines estimations relatives à l'industrie chimique donnent un ordre d'idées relatif aux investissements annuels. Les investissements annuels des quatre grands de l'industrie chimique sont de l'ordre de 700 à 800 millions de francs par année, dont environ 400 à 500 millions à l'étranger.

Le mouvement en sens contraire existe aussi naturellement, mais dans une mesure bien moindre. On estime ces investissements directs de l'industrie étrangère en Suisse au tiers environ des investissements industriels suisses à l'étranger.

Les investissements américains en représentent la plus grande part. Selon des indications en provenance des Etats-Unis, ils atteignaient 2,9 milliards de francs à la fin de 1963, dont 1,2 milliard était allé à l'appareil commercial et administratif, 580 millions à l'industrie et 130 millions au secteur du pétrole.

5. Confédération et Banque Nationale

Il n'est pas jusqu'à la Confédération qui ne participe très activement à ce vaste carrousel international de capitaux.

Durant la guerre et immédiatement après, les crédits de la Confédération — avances de clearing, crédits pour l'électrification des lignes ferroviaires — occupaient une place prépondérante dans les exportations de capitaux.

Ces prêts officiels avaient diminué dans les années 50, proportionnellement aux exportations privées. Dans la décennie suivante, ils reprirent beaucoup d'importance. Mais il s'agissait alors d'atteindre des objectifs de politique conjoncturelle et monétaire.

Je m'empresse de dire que, si tout à l'heure, j'ai soulevé une critique à l'égard de la Banque Nationale au sujet de sa politique en matière d'émission d'emprunts étrangers, sa politique ne saurait qu'être approuvée — et elle l'est — en ce qui concerne de telles exportations de capitaux.

D'une part, il s'agissait de placer à l'étranger les capitaux que la Confédération avait épongés du circuit monétaire interne et stérilisés, en vue de neutraliser leurs effets inflationnistes. D'autre part, la Confédération et la BNS se sont trouvées plusieurs fois dans l'obligation de fournir des aides financières massives en vue de stabiliser l'actuel système monétaire international:

- crédit de 100 millions de francs à l'Italie en été 1964;
- avance de 688 millions de francs en novembre 1964 pour le soutien de la livre.

Les créances de la Confédération sur l'étranger atteignent en chiffres ronds 2,5 milliards de francs.

Comme la Confédération, la BNS occupe une forte position créancière vis-à-vis de l'étranger. A la fin de 1965, les avoirs auprès des banques d'émission étrangères et les bons du Trésor américain se montaient à 850 millions de francs et, en plus, la BNS détenait des « Roosa bonds » pour 432 millions de francs.

6. Bilan extérieur des capitaux

Depuis des générations, la comparaison entre les créances et les placements de la Suisse à l'étranger et les créances et les placements étrangers dans le pays est en faveur de la Suisse. A fin 1964, la position extérieure se présentait comme suit:

Actif

Créances à court terme	14,2 milliards
Créances à long terme	7,7 »
Titres étrangers	14,9 »
Investissements directs	13,9 »
Autres actifs	1,2 »
Total de l'actif	<u>51,9 milliards</u>

Passif

Dettes bancaires à court terme	13,0 milliards
Participation étrangère à l'exportation de capitaux	2,0 »
Titres suisses en mains étrangères	5,6 »
Investissements directs étrangers en Suisse	4,3 »
Autres passifs	5,7 »
Total du passif	<u>30,6 milliards</u>
Excédent de l'actif	<u>21,3 milliards</u>

CHAPITRE III

Des avantages pour la Suisse d'être un centre financier international

J'aborde ici le point le plus difficile de mon exposé. Non pas qu'il fasse de doute pour moi que la Suisse retire énormément d'avantages de sa situation de centre financier international. Je suis au contraire fortement convaincu que le bilan de cette activité est très favorable et que les avantages l'emportent de loin sur les inconvénients. Pour pouvoir le démontrer d'une manière complète, il faudrait cependant procéder à une série d'études exhaustives, ce que je n'ai pas eu la possibilité de faire moi-même.

Quoi qu'il en soit, je vais m'efforcer, très sommairement évidemment, de délimiter le problème et de relever les avantages d'une telle situation pour la Suisse, tout en mentionnant également, objectivement, les désavantages inévitables.

1. Une branche d'activité importante dans un domaine où la Suisse a naturellement une vocation

En Suisse, on se rend de plus en plus compte que dans le domaine économique il n'est pas possible de tout faire: si certaines activités conviennent parfaitement à un petit pays, d'autres lui sont fermées, pour la bonne raison qu'elles n'offrent aucune perspective sérieuse à longue échéance.

J'ai cité, au début de cet exposé, les conditions particulières qui ont permis à la Suisse de devenir un centre financier international. J'ai relevé que, contrairement à tous les autres centres semblables, elle l'est devenue sans être à la tête d'un vaste ensemble politique et économique, mais par le seul fait d'une situation particulière. Il s'agit donc d'un cas absolument unique.

Le fait que, dans une certaine mesure, la Suisse soit seule à pouvoir remplir un tel ensemble de conditions suffit à mon sens à démontrer qu'elle a la vocation de cette activité; qu'en ce domaine, elle a des chances de réussite particulières et qu'il vaut donc la peine de tout faire pour conserver et développer cette activité.

Sans doute, sur le seul plan quantitatif, cela n'est-il pas énorme, encore que les chiffres soient loin d'être négligeables. A fin 1964, les banques travaillant en Suisse occupaient 34.995 personnes. Certes, une part importante de cet effectif se concentre exclusivement sur les affaires « indigènes »: C'est le cas de la majorité du personnel des banques cantonales et des banques locales. Mais c'est dans les grandes banques commerciales, dont la vocation propre est dans les affaires avec l'étranger, que l'on trouve « les gros bataillons ». De même, la totalité du personnel des banques privées, au sens technique du terme, est employée à une telle activité.

Il faut être conscient de ce que représente, pour des villes comme Zurich, Bâle et Berne, le fait d'abriter les sièges de grandes banques, ou pour Genève et Bâle d'être des centres de banques privées. Jusqu'à maintenant, Lausanne a moins profité d'une telle évolution, quoique, si les limites de la discrétion le permettaient, des chiffres intéressants pourraient être donnés sur l'activité des filiales de grandes banques dans cette ville et sur la Riviera vaudoise. Je constate d'ailleurs avec satisfaction que, à côté d'une Genève très peuplée, Lausanne a tendance à recevoir toujours davantage dans ce domaine. Nous autres, des grandes banques, en sommes les premiers enchantés, qui saluons avec satisfaction une telle décentralisation, qui évite de concentrer toujours davantage d'activités dans des agglomérations mam-mouths de personnel, difficilement gouvernables.

Je ne voudrais pas faire preuve de manque de pudeur, mais je voudrais relever qu'une banque comme la nôtre paie actuellement par an 30 millions de francs d'impôts, répartis évidemment sur toute la Suisse, sans parler bien entendu des sommes considérables livrées à la Confédération au titre des impôts à la source.

2. Un appareil bancaire d'une dimension et d'une plénitude sans rapport avec la dimension du pays

Par rapport à la population, la somme des bilans des banques suisses est considérablement plus grande que celle des bilans des principales banques des pays qui nous entourent.

Au 30 juin 1964, on pouvait relever les chiffres suivants pour le total du bilan:

France, Crédit Lyonnais	Fr.s. 18,2 milliards
Allemagne, Deutsche Bank	Fr.s. 15,8 milliards

En comparaison, les trois grandes banques suisses avaient chacune environ 8,6 milliards de francs suisses, pour une population de 5,7 millions contre 48,4 en France et 57,6 en Allemagne.

Cette dimension constitue incontestablement un avantage, spécialement pour la Suisse industrielle. L'époque est aux concentrations et aux grands ensembles et ce mouvement va s'accroissant. Plus un ensemble se développe, plus il a besoin de relations bancaires à la dimension de la sienne. Pour une banque, dont le total du bilan atteint 100 millions de francs, un prêt de 2 millions de francs est une grosse affaire. Pour une banque dont le total du bilan atteint 10 milliards, c'est une affaire de tous les jours. Cela ne signifie naturellement pas qu'un grand établissement bancaire méprise un tel prêt et néglige son étude. Il s'agit tout simplement d'une question de relativité et de répartition des risques, un risque élevé isolé étant plus grand qu'un risque élevé réparti entre beaucoup d'autres.

Quant à l'appareil bancaire lui-même, il est certain que des banques obligées par nature à posséder des états-majors rompus aux affaires internationales offriront tout naturellement à leurs clients des services qui n'ont rien de semblable à ceux d'une banque dont l'activité est limitée aux opérations nationales. Ce sont des situations qui nous paraissent toutes naturelles mais qui ne le sont pas tellement: des comparaisons faites dans des pays sans activité financière internationale et de la dimension du nôtre pourraient, je crois, nous en convaincre facilement.

3. Un potentiel de capitaux et un facteur modérateur des taux d'intérêt

J'aborde ici un sujet délicat, à mon avis délicat parce que politisé.

D'un côté, il me paraît évident que l'exportation intense de capitaux à laquelle la Suisse a procédé a eu des effets bienfaisants pour notre situation générale: alors que notre balance commerciale est traditionnellement déficitaire et le restera, les revenus de toutes ces exportations de capitaux contribuent avec d'autres facteurs à rétablir notre balance des paiements.

D'un autre côté, je n'ignore pas que, dans de larges milieux, l'apport de capitaux étrangers en Suisse a mauvaise presse. Il me paraît cependant certain que, dans la période d'expansion intense qu'a connue la Suisse, cet apport a été dans

l'ensemble un bienfait. Il a permis à la Suisse de mener de front et son développement interne et ces investissements à l'étranger si vitaux pour notre pays. Sans les capitaux étrangers, cette double activité n'aurait pas été possible. Cet apport a également permis à l'économie suisse de disposer pendant longtemps d'un marché des capitaux bien pourvu et de taux d'intérêt exceptionnellement bas.

Je sais bien que, actuellement, la situation n'est plus aussi favorable. Je n'ai personnellement jamais contesté que, à un moment donné, dans une économie qui s'emballait, de gros apports de fonds étrangers pouvaient être un facteur supplémentaire d'accélération. Pour cette raison, j'ai souscrit à l'arrêté fédéral du début 1964.

Il me semble qu'il est aujourd'hui démontré par les faits, hélas! que contrairement à ce qui a été dit d'une manière exagérée, souvent à des fins politiques, l'apport de fonds étrangers n'a pas d'influence déterminante sur l'évolution des prix à la consommation. Depuis deux ans, le capital étranger est maintenant strictement coupé de l'économie suisse. Malgré le gros sacrifice auquel nous avons consenti, il n'y a malheureusement pour l'instant pas le moindre signe annonçant l'arrêt de la hausse du coût de la vie. Force est bien de reconnaître, si l'on est objectif, que d'autres facteurs contribuent plus puissamment à la hausse du coût de la vie. M'occupant de questions de salaires, je connais l'une de ces principales causes: mais ce n'est pas mon but d'en parler ici, dans un exposé consacré à des problèmes internationaux.

Ce serait à mon avis manquer d'objectivité que de ne pas reconnaître que, pendant longtemps, d'une manière générale et abstraction faite de la période exceptionnelle que nous traversons — où effectivement un coup de frein était justifié — l'apport de capitaux étrangers a été bienfaisant pour l'économie suisse.

A mon avis, ce serait une erreur, dans ces conditions, de ne pas revenir le plus vite possible à la liberté dans ce domaine, ce qui consisterait à prendre comme « bouc émissaire » de l'inflation une cause qui ne le serait plus depuis longtemps.

Quant à l'influence de l'apport étranger sur les taux d'intérêt suisses, elle me paraît ne pas avoir à être démontrée. Ce n'est pas par hasard que pendant deux décennies la Suisse a eu les taux d'intérêt les plus bas d'Europe.

4. Un appui pour les entreprises de notre pays à l'étranger

Je ne crois pas qu'on puisse dire que, dans le financement des exportations suisses, le fait que la Suisse soit un centre financier international ait facilité la tâche de notre industrie. Dans ce genre de crédits, en effet, ce qui compte c'est la garantie des risques politiques et de transfert fournie par l'Etat ou des organismes étatiques. Dans tous les pays possédant des institutions de ce genre, l'appareil bancaire des pays exportateurs a été à même de faire les financements nécessaires, aussi bien qu'en Suisse. Les avantages et les inconvénients découlent davantage de la durée consentie — dépendante de la garantie étatique — et des taux d'intérêt. La Suisse a trouvé

là quelques avantages lorsque ses taux étaient nettement plus bas sur le marché intérieur. Actuellement, ce n'est plus le cas.

L'avantage est plutôt dans la pression indirecte que les exportations de capitaux suisses exercent sur l'étranger en faveur de commandes suisses. Il s'agit là de situations dans lesquelles le banquier suisse peut — ou ne peut pas — tenir le langage suivant: « Toi, pays un tel, ou société une telle, je t'accorde tel crédit ou j'émets pour toi tel emprunt, à condition que tu en consacres la contrepartie à l'achat de marchandises suisses. »

Il y a sur ce sujet, entre industriels et banquiers, une amicale controverse qui me paraît aussi vieille que le monde et qui, à mon avis, ne finira jamais. Pour certains industriels, le problème est mathématique: donnant donnant. La vérité n'est pas si simple; comme toujours, il y a des situations dans lesquelles cette tactique peut être pratiquée: disons-le franchement, si le partenaire est plutôt faible. Mais s'il est plus fort, le problème sera aussi nuancé que celui de l'aide aux pays en voie de développement assortie de clauses politiques. Souvent, il faudra se contenter d'une déclaration d'intention générale de l'emprunteur et se fier à sa correction. La sanction indirecte existe quand même, et l'emprunteur le sait: s'il ne tient pas ses engagements moraux, il trouvera chez nous porte close la prochaine fois qu'il se présentera.

Directe, indirecte, morale, obligatoire, je voudrais que mes lecteurs industriels le sachent, cette influence en leur faveur est constante. Elle n'est jamais absente des préoccupations du banquier et elle se traduit constamment dans les faits.

5. Un moyen d'action politique pour la Confédération

J'ai relevé plus haut de quelle manière assez massive la Confédération avait participé, avec la pleine approbation des banques, à des actions importantes de solidarité internationale en matière monétaire. Je ne vais pas jusqu'à dire que, si la Suisse n'avait pas été un centre financier international, la Confédération n'aurait pas pu participer à ces actions. Je crois que la situation financière interne de la Suisse est telle que, même sans ce facteur, la Confédération aurait pu s'engager, peut-être dans une mesure plus limitée.

Il est certain, par contre, que le fait de savoir que, chaque fois que cela sera nécessaire, le pays dispose de banques qui sont capables de refinancer la Confédération dans ces actions, si cela est utile, constitue un facteur puissant d'encouragement pour la Confédération à pratiquer une telle politique.

Que celle-ci soit dans l'intérêt du pays est évident. Elle est dans l'intérêt de notre monnaie, pour laquelle les perturbations monétaires internationales sont défavorables. Elle est dans la ligne d'une politique de présence de la Suisse sur le plan international qui, je le crois, ne peut qu'être approuvée par tous les esprits objectifs.

6. Un certain rayonnement de la Suisse

Chacun se souvient de cette phrase d'Orson Wells dans le *Troisième Homme*: « La Suisse n'a inventé que l'horloge à coucou. » C'était une façon de dire que notre pays est médiocre à tous points de vue.

Médiocre, notre pays ne l'est pas sur le plan financier international. Dans le monde entier, chacun sait que, dans ce domaine, nous représentons une force; tous les économistes savent que nos « dimensions » financières sont bien au-dessus de nos dimensions « physiques ».

Je sais que les critiques sont nombreuses et que notre notion du secret des banques fait l'objet de commentaires peu flatteurs. Dans certains journaux anglais, lors d'une grande crise du sterling, on a parlé des « gnomes de Zurich »!

Mais n'est-ce pas la rançon normale, inévitable, du fait d'avoir atteint, dans un certain domaine, une certaine grandeur. Tout pays qui a, sur un certain plan, un « leadership », n'est-il pas l'objet des critiques générales? Considérons à ce sujet le spectacle très consolant des Etats-Unis.

La plupart de ces critiques ne provient-elle pas de la jalousie? Voyons le secret bancaire. J'ai relevé plus haut que, à mon avis, l'institution du secret bancaire n'a pas été l'une des raisons fondamentales de l'accession de la Suisse au rang de place financière internationale. Supposons un instant que le secret bancaire soit profondément modifié en Suisse, ce qui serait évidemment une erreur capitale. Je ne crois pas que les critiques à l'égard du rôle financier international tariraient. Elles prendraient simplement une autre forme, du genre « gnomes de Zurich », qui n'a rien à voir avec le secret bancaire.

Je crois sincèrement que si sur le plan financier nous avons pu nettement sortir de la médiocrité relevée par Orson Wells et nous créer une situation enviée, jalouée, nous n'avons pas à en rougir. Nous devons nous défendre fermement contre tous les abus, mais nous devons défendre non moins fortement une position qui sera par la force des choses constamment menacée.

CHAPITRE IV

L'avenir

Cet exposé ne serait vraiment pas complet s'il ne traitait pas en terminant de la « dynamique » du sujet, soit des tendances qui se manifestent actuellement dans le domaine traité.

Ces tendances se développent essentiellement dans les deux directions suivantes:

- une intervention accrue des pouvoirs publics dans un sens restrictif à l'égard de l'activité financière internationale de la Suisse;
- un intérêt toujours plus vif des banques étrangères à participer à cette activité.

1. L'intervention des pouvoirs publics

Je pourrai sur ce point être bref: j'en ai en effet déjà traité, au cours de cet exposé, les principaux aspects.

Au point de vue *fiscal*, la législation suisse doit être considérée dans son ensemble comme raisonnable du point de vue qui nous occupe. Si elle ne l'avait pas été, il n'aurait pas été possible d'atteindre l'état où nous nous trouvons actuellement.

Dans ce domaine, deux catégories d'impôts ont constamment créé des difficultés dans le domaine de l'émission des emprunts, en diminuant la capacité concurrentielle de la Suisse par rapport à la législation d'autres pays. Ce sont:

- l'impôt sur les coupons qui, au terme d'une interminable discussion, vient enfin d'être aboli par les Chambres, ce qui constitue un progrès très notable dans le domaine qui nous occupe;
- l'impôt sur le timbre, qui ne constitue pas un obstacle insurmontable à l'émission d'emprunts étrangers en Suisse, mais qui empêchait jusqu'à maintenant les banques suisses de participer aux grands syndicats qui se forment à l'étranger pour l'émission d'importants emprunts internationaux. A ce sujet, un compromis a récemment pu être trouvé avec l'administration fiscale fédérale, ce qui fait que pour la première fois les banques suisses participent à l'émission d'un tel emprunt, celui de l'AEG émis au Luxembourg. Il s'agira de voir si de telles expériences peuvent être renouvelées.

Sur le plan fiscal, on peut donc constater de nets progrès.

Sur le plan de *l'émission d'emprunts étrangers en Suisse*, qui dépend de la BNS, la situation par contre est très mauvaise. A Lausanne, en 1962, lors d'une séance du Club d'efficienc, j'avais relevé un illogisme frappant de la BNS, qui d'une part contingentait les crédits et d'autre part prétendait s'opposer à la hausse du taux de l'intérêt. Les événements m'ont malheureusement donné raison: il est probable que si la BNS avait laissé, à cette époque, agir les forces naturelles, les freins naturels aussi se seraient mis en marche plus tôt et que certaines distorsions auraient pu être évitées.

A quelques années de distance, je suis obligé de relever un nouvel illogisme de la BNS. Pour restreindre les capitaux en Suisse, elle entend couper du marché suisse les capitaux étrangers; c'est clair et c'est logique. Ce qui est par contre parfaitement illogique, c'est qu'elle s'oppose en même temps à un mouvement qui irait précisément dans le même sens que celui recherché: la raréfaction des capitaux par la souscription à des émissions d'emprunts étrangers en Suisse.

Cette politique est non seulement illogique, elle est encore inefficace. En effet, ceux qui sont intéressés à souscrire de tels emprunts à l'étranger peuvent librement le faire et ne s'en privent pas. Suivant des informations récentes, sur de grands emprunts émis il y a peu de temps par l'Allemagne, 10 % seulement ont été placés

en Allemagne. Je ne dirai pas le montant qui a été placé en Suisse. Les sorties de capitaux que veut ainsi freiner la BNS se produisent donc quoi qu'il en soit, avec cette particularité que la Suisse n'en a aucun avantage ni matériel ni moral.

Ce ne sont pas pour des motifs sordides d'intérêt que les banques suisses critiquent cette politique. La diminution d'activité très forte dans ce domaine a pu être compensée, et au-delà, par d'autres activités. Si elles se montrent critiques, c'est que, en agissant comme elle le fait, la BNS porte une atteinte grave — et qui n'est pas indispensable — au bon fonctionnement de la Suisse comme centre financier international.

Sur le plan de la restriction de *l'entrée en Suisse de capitaux étrangers*, j'ai relevé plus haut qu'il se justifiait de pratiquer cette politique dans le cadre d'une action générale de défense de la monnaie, mais qu'il serait profondément injuste et malheureux de la continuer seule alors que resteraient à l'œuvre des forces bien plus importantes de dégradation de la monnaie.

2. L'implantation des banques étrangères

L'intérêt toujours plus grand de banques étrangères pour une implantation en Suisse est une caractéristique de ces dernières années.

On a assisté dans ce domaine à deux vagues d'arrivées. Tout d'abord une vague d'intérêts de dimension moyenne, qui ont conduit à la prise de participations dans des banques existantes et à la création de banques de la part de groupes financiers de dimensions plutôt modestes.

Plus récemment, avec un certain retard dû probablement au fait que les « grands » sont naturellement plus longs à se décider — parce qu'ils pèsent davantage et voient à plus longue échéance — on a assisté à l'ouverture de succursales de grands établissements étrangers.

Venant s'ajouter à nos anciens et solides confrères du Crédit Lyonnais, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Lloyds Bank, de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et de la Société Générale, ce sont successivement la Banque de l'Indochine à Lausanne, la First National City Bank à Genève et l'Algemene Bank Nederland en Suisse S. A. à Zurich qui se sont installées. Actuellement préparent leur installation la Banque d'Etat de l'URSS à Zurich et la Bank of America, également à Zurich.

L'arrivée de ces grandes banques est à mon avis incontestablement une consécration du fait que la Suisse est devenue un centre financier international. Ces excellents confrères ne m'en voudront pas si je relève qu'ils n'ont contribué en rien à créer cet état de choses, mais qu'ils viennent en profiter et en recueillir les fruits, comme c'est leur droit le plus strict d'ailleurs.

Du côté des banques suisses, y a-t-il eu des lacunes, des domaines inexploités, un « vacuum » qui attire ? Tout en essayant de rester très objectif et de ne pas faire de plaidoirie *pro domo*, je crois que ce n'est guère le cas et que, quoi qu'aient pu entreprendre les banques suisses, ces installations se seraient produites.

Je ne vois éventuellement qu'un aspect où, vis-à-vis des banques américaines, un certain « vacuum » ait pu jouer un rôle: c'est celui du financement des sociétés américaines en Europe. Dans ce domaine, les banques suisses ont certainement fait de grands efforts. Elles se sont cependant heurtées à une difficulté: *le financement à moyen terme*, de deux à cinq ans, que les sociétés américaines trouvent aux Etats-Unis et ne trouvent pas auprès des banques suisses. Pour des raisons de solidité du financement de leurs prêts, celles-ci n'ont pas voulu s'engager dans cette voie. Si elles ne l'ont pas fait, c'est aussi parce qu'il n'était pas possible de traiter différemment la clientèle suisse de la clientèle étrangère et que s'engager dans la voie des prêts fermes à terme fixe aurait entraîné alors des modifications très profondes de la structure des bilans bancaires, au détriment de la solidité. Il est possible que cette circonstance ait joué un rôle dans l'installation en Suisse de deux grandes banques américaines. Un premier effet favorable de l'ouverture de ces banques étrangères peut être relevé: ces installations devraient diminuer fortement les critiques dont la Suisse est l'objet souvent si injustement. Etant donné que la plupart des critiques viennent des USA, l'installation en Suisse de deux grandes banques américaines, soumises à la législation suisse, devrait enlever beaucoup de virulence aux critiques de source américaine.

On peut relever que ces installations, consacrant le rôle de la Suisse de place financière internationale, seront en définitive de nature à amener à notre pays de nouveaux courants d'affaires et seraient donc profitables pour tout le monde. La situation de la place de Londres est à cet égard caractéristique: les Anglais ont toujours considéré que les nombreuses créations de banques étrangères sur leur place constituaient pour celle-ci un avantage.

Je ne serai pas si complètement optimiste. Je crois que, banques étrangères ou non installées en Suisse, un volume déterminé d'affaires se dirigera vers notre pays, suivant les circonstances, suivant le fait qu'il se montre plus ou moins attractif. Avec l'installation de banques étrangères, je pense simplement qu'une partie de ce volume sera enlevée aux banques suisses et ira vers ces banques. Je ne vois donc pas ces installations comme une circonstance favorable pour les banques suisses. Est-ce à dire qu'il faut combattre de telles installations? Je me garderai bien d'une telle conclusion. Un système de contingentement et de restrictions serait contraire à tout l'esprit de *liberté* qui a fait en définitive le succès de la Suisse comme place internationale. Préconiser de telles restrictions serait un remède pire que le mal.

Le remède est ailleurs. *Il consiste à profiter de l'élément fertilisant qu'est la concurrence pour faire toujours davantage de progrès.* A ce point de vue, l'arrivée assez massive de grandes banques étrangères en Suisse est un stimulant sérieux pour les banques suisses. C'est sur ce terrain, à mon avis, celui d'une libre, saine et dure concurrence, que doivent porter les efforts. En définitive, si les faits correspondent à cette appréciation, c'est en faveur du public que travaillera cette tendance, démontrant une fois de plus les mérites immenses d'un système de concurrence constamment renouvelée.